

Accompagnement au collège des enfants de familles itinérantes

Contexte

Les formations se déroulent par année scolaire et se déclinent comme suit :

- Collège général ;
- Section d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) ;
- Cours de remise à niveau et préparation au CFG pour les collégiens

Elles comprennent un enseignement à distance organisé autour :

- de supports écrits (guide de travail, fascicules de cours, exercices autocorrectifs, devoirs à rendre),
- de supports audio pour l'enseignement des langues,
- d'une correction individualisée à distance,
- d'un tutorat par téléphone et par courrier électronique.

La description précise de ces services pour chaque formation est donnée dans la notice descriptive « Votre collège – Guide de l'élève » reçue par chaque inscrit en même temps que l'ensemble des cours et jointe en annexe à ce cahier des charges. L'enseignement du Cned apporte aux élèves l'ensemble des contenus nécessaires au cursus collège à l'exception de l'éducation physique et sportive.

Objectif du dispositif

Dissiper les craintes réciproques des Gens du voyage et de la communauté éducative ; amener à une connaissance et une reconnaissance mutuelle. Contribuer à l'intégration partielle au collège de jeunes en voie de sédentarisation en leur permettant de découvrir la vie du collège.

Cet accompagnement a pour objectif essentiel de permettre à l'inscrit d'acquérir ou de développer les capacités qui pourraient lui manquer pour travailler efficacement à distance :

- reconnaître, trier et classer les documents envoyés par le Cned,
- installer et organiser son espace de travail (lieu, si exigü soit-il, dédié à l'étude)
- ranger et utiliser à bon escient son matériel de travail (trousse, crayons, petit matériel de travail, cahier de brouillon, dictionnaire)
- composer un emploi du temps hebdomadaire respectant le calendrier de

travail proposé par le Cned

- travailler avec méthode selon les recommandations effectuées par le Cned,
- s'informer et se documenter en apprenant à utiliser un dictionnaire, des manuels scolaires, Internet, et le CDI
- utiliser les services proposés par le Cned : tutorat électronique et téléphonique.

Par ailleurs cet accompagnement vise également un soutien sur les contenus des cours :

- aider à la compréhension des cours et à la réalisation des exercices d'entraînement
- déceler et combler les lacunes empêchant de traiter le programme de façon satisfaisante
- aider à présenter un devoir
- aider à comprendre les corrections, les commentaires des correcteurs du Cned et la note obtenue.
- aider à évaluer les points faibles et les progrès réalisés.

Important : les devoirs renvoyés au Cned doivent être, dans la mesure du possible, réalisés en semi-autonomie par les élèves, soit à leur domicile (caravane), soit dans un espace mis à leur disposition au collège.

Il conviendrait également que les jeunes puissent :

- bénéficier d'activités d'éveil à l'apprentissage
- préparer le B2I
- préparer l'ASSR

Durée et fréquence de l'accompagnement au collège

Durée et fréquence seront établies en fonction des possibilités du collège (disponibilité des personnes, disponibilité des locaux) ainsi que de la durée de stationnement de la famille.

A minima, une fréquence hebdomadaire sur une durée de 2 fois 2 heures est préconisée.